

Localisation : 23 Référence : IA23000344
Aire d'étude : commune Felletin
Commune : Felletin
Adresse : place Charles-de-Gaulle
Titre courant : **premier poids public**
Dénomination : poids public

Cartographie : Lambert2 0587305 2098319

Cadastre : 2003 AI non cadastré ; domaine public

Protection :

Etat de conservation : détruit

Dossier d'inventaire topographique établi en 2003 par Celer Françoise ; Lazaj Jehanne

© Inventaire général, 2003 ; © Ville de Felletin, 2003

HISTORIQUE

Datation : 2e moitié 19e siècle. .

Auteur(s) :

Pauly (architecte) , Dudzinski (architecte) . Parnet (entrepreneur de charpenterie) , Chouzioux (entrepreneur de charpenterie) . Falcet et compagnie (fabricant)
(attribution par source).

Commentaire : Une délibération du conseil municipal du 30 mars 1867 mentionne l'urgence d'établir un poids public à Felletin ; cette même année la municipalité achète, pour 2750 francs, un poids public de la force de 8000 kilogrammes, fourni par la maison lyonnaise Falcet et compagnie ; le cahier des charges et le devis de l'installation de ce pont à bascule avaient été établis le 20 mai 1866 par l'architecte Pauly. La délibération du conseil municipal du 18 février 1877 mentionne que la ville de Felletin doit aux sieurs Chouzioux et Parnet, la somme de 72 F 75 c pour la couverture en zinc de la baraque provisoire abritant le préposé au pesage ; l'année suivante les plans et devis d'un bâtiment définitif seront dressés par M. Dudzinski. Par suite du percement de l'avenue de la Gare, l'emplacement du poids public, devenu inesthétique, situé dans l'axe de cette nouvelle artère et surtout gênant la circulation des voitures, le conseil municipal vote à la fois la somme de 800 F, pour l'achat d'une parcelle de terrain appartenant au collège et sur laquelle sera réédifié le poids public et la somme de 1000 F, pour le paiement de la reconstruction ; puis le 11 septembre de cette même année, le conseil municipal adopte les plans et devis de la reconstruction. Par la suite, ce premier poids public, remplacé par le second poids public, établi en 1953 sur la place Monthioux, sera démoli en 1957.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite ; moellon ; enduit

Couverture : tuile plate

Localisation : 23 - Felletin Réf. : IA23000344
Adresse : place Charles-de-Gaulle
Titre courant : premier poids public
Dénomination : poids public

STRUCTURE

Parti de plan : plan centré

Vaisseaux et étages : en rez-de-chaussée

COUVERTURE : toit polygonal

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Le bureau du poids public, de plan hexagonal, est construit en moellons recouverts d'enduit avec chaînage d'angle. Un pan de l'élévation (côté sud) est percé d'une fenêtre et un autre (côté est), d'une porte d'accès. Le toit est recouvert d'ardoises (si l'on se réfère à l'observation des cartes postales) bien qu'un devis préconise l'emploi de tuiles.

Documentation

Archives

A.D. Creuse

Série O

O 414

Administration communale. Poids et mesure. 1860-1880

AC Felletin

Registres de délibérations du conseil municipal

-Délibération du 20 mai 1866

Devis et cahier des charges du sieur Pauly, architecte, pour l'établissement d'une bascule ou poids public

-Délibération du 30 mars 1867

Mention de l'établissement d'un poids public

-Délibération du 18 février 1877 (*cf. pièce annexe I*)

Projet de construction du pavillon devant servir de bureau au préposé de pesage

-Délibération du 7 août 1881 (*cf. pièce annexe II*)

Vote de 800 francs pour l'achat d'une parcelle de terrain au collège et de 1000 francs pour la reconstruction d'un bureau de pesage

-Délibération du 28 août 1881

Vote de 177 francs pour la reconstruction du bureau de pesage

-Délibération du 11 septembre 1881

Adoption des plans et devis pour la reconstruction du bureau de pesage

-Délibération du 13 mars 1957.

Le président du conseil souhaite procéder à la démolition de la bascule publique situé face au garage Prudent, au carrefour de la route d'Aubusson et de l'avenue de la Gare, actuellement hors d'usage et réformée.

1A2

Plan des lieux fait par le conducteur des ponts et chaussées en retraite, soussigné Dudzinski. 1:500. Felletin, 15 avril 1876. Papier encre lavis ; 31,1 x 46,8 cm.

-Correspondance du sous-préfet d'Aubusson au maire de Felletin. 20 juin 1882.

Concerné l'établissement de l'avenue de la gare et du nouveau poids public de la ville sur des terrains qui appartenaient au collège.

A.P.

Collection Drojat

Trois cartes postales

Pièce annexe I

Projet de construction du pavillon devant servir de bureau au préposé de pesage

Cf. Délibération du 18 février 1877 concernant le premier poids public

Monsieur le président expose que dans la séance du 13 février 1876 le conseil municipal avait la somme de 4000 francs pour l'achat d'un pont à bascule et la construction d'une maison devant servir de bureau du préposé du pesage. Le pont à bascule a été fourni par la maison Falcet de Lyon et fonctionne quatre mois environ mais il a été impossible de mettre jusqu'alors à exécution le projet de construction attendu que faute de ressources suffisantes, un crédit de 1775 francs seulement avait pu être inscrit au budget de 1876.

Par une délibération en date du 6 août 1876, approuvée par monsieur le préfet, le 24 du même mois, il a été ouvert un crédit supplémentaire de

2225

4000 total

Le pont à bascule et la balance portative ont été soldés pour une somme

de 2225

Il a été soldé en outre pour enregistrement du marché

57

Pour travaux d'appropriation à divers ouvriers et fournisseurs

935 13

Il est dû à MM Chouzioux et Parnet pour couverture en zinc et pose....

72 65

Il reste à employer pour le crédit de 4000 pour l'établissement du poids de ville

333978

Une somme de 660 32 c mais ce crédit devant être annulé au 31 mars avant que la construction soit faite, monsieur le maire propose au conseil de voter une somme de douze cent cinquante francs pour la construction de la maison devant servir de bureau au préposé du pesage, somme qui devra être inscrite au budget supplémentaire de 1877

Monsieur le maire met sous les yeux du conseil le plan de la maison et le devis estimatif des travaux dressés par Mr Dudzinski

Le conseil, après avoir délibéré et après avoir pris connaissance du plan et devis estimatif des travaux, considérant que la baraque qui a été provisoirement établie pour servir de bureau de pesage est insuffisante et incommode pour l'emploi auquel elle est destinée, que l'exécution du projet de construction d'une maison devant servir de bureau de pesage n'a été retardée jusqu'alors que faute de ressources suffisantes, prie monsieur le maire de faire toutes diligences nécessaires pour que ce projet puis être mis à exécution dans le plus court délai possibleet vote à cet effet une somme de douze cent cinquante francs, montant approximatif des travaux à exécuter, d'après le devis qui lui a été soumis...

Le conseil adopte le plan dressé par Mr Dudzinski, mais toutefois avec cette modification qui ne pourra rien changer au prix du devis ; c'est que la porte d'entrée qui d'après le plan se trouverait face au mur de la cour du collège, devra faire face à la maison du sieur Levelus limonadier. D'après le devis estimatif des travaux, la couverture devait être faite en lattes et tuiles et pour une somme de 78 f 97 c, le conseil décide que la couverture ne sera pas mise en adjudication, que par conséquent, le pris estimatif devra être diminué de cette somme de 78f 97 c, attendu que des planches et du zinc avaient été utilisé pour la construction de .la baraque provisoire, il y a économie à les utiliser pour la couverture.... »

Pièce annexe II

Projet de reconstruction du bureau de pesage sur un nouvel emplacement

Cf. Délibération du conseil municipal du 7 août 1881

Vote de 800 francs pour l'achat d'une nouvelle parcelle de terrain au collège et 1000 francs pour la reconstruction d'un bureau de pesage.

Le président expose au conseil « que la nouvelle avenue de la Gare est aujourd'hui ouverte dans toute sa longueur, que les travaux de terrassement se poursuivent activement et qu'il est facile de reconnaître à présent que l'entrée de cette avenue, aux abords de la ville, laisse à désirer sous le rapport de la largeur et de son raccordement avec la route départementale ; qu'il serait facile de donner à cette avenue un plus beau coup d'œil et une plus grande commodité en achetant au petit séminaire l'angle du terrain qui reste à cet établissement entre la nouvelle avenue et la route départementale..... »

Il fait observer ensuite « que le bureau de la bascule qui se trouve placé sur le parcours de l'avenue et qui intercepte complètement la vue des abords de la ville occasionnerait, s'il n'était déplacé, une gêne considérable pour la circulation des voitures et nuirait singulièrement à l'aspect général de cette avenue ; il estime en conséquence qu'il y aurait lieu de se mettre en mesure de transporter cet établissement sur le terrain qu'il se propose d'acheter au séminaire ».

Des.1 Plan-masse et de situation du premier poids public.
Extrait du plan cadastrale de 2003, section AI



Doc. 2 Vue du poids public au début du 20e siècle.
Carte postale, B F, Paris, s.d. (vers 1910).
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230412XB



Doc. 3 Vue du poids public au début du 20e siècle
Carte postale, éditeur B F, avant 1909.
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230411XB



- Doc. 4 Vue datant du début du 20e siècle et montrant un défilé de chars venant de la place des Arbres et passant devant le poids public.
carte postale : éditeur Luquet, s.d. (vers 1900)
Collection particulière

Repro. Inv. P. Rivière 03230028XB

